

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 4 – fonction  
publique

Sous-domaine : 4.1 –  
personnel titulaire et stagiaire  
de la FPT

Objet : Modification du  
tableau des effectifs

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
16/01/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 011-211102439-20230119-D202303V2-DE

République Française

## Commune de Montferrand

### Délibération du conseil municipal

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le dix-neuf du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, Mr PUGINIER Régis  
Secrétaire de séance : Mme FONQUERGNE Virginie

. Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade ou de promotion interne. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux nouveaux grades.

. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 septembre 2021,

. Considérant que le cadre d'emplois des secrétaires de mairie (catégorie A) est en voie d'extinction,

. Compte tenu de l'inscription de Mme Sandré-Pradel sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial,

. Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

**Mr le Maire propose à l'assemblée, le tableau des emplois suivant :**

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Secteur administratif : attaché territorial	A	1	1	0
Secteur animation : animateur	B	1	1	1
Secteur social : agent spécialisé école maternelle	C	1	1	0
Secteur animation : adjoint animation 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0
Secteur technique : adjoint technique territorial	C	1	1	0

  

Agent non titulaire - CDI	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif contrat
Secteur technique	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Technique / animation	Indice 1 <sup>er</sup> échelon	TNC à 21h par semaine

2023-03

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 011-211102439-20230119-D202303V2-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** : d'adopter la suppression du poste de secrétaire de mairie et la création du poste d'attaché territorial. Le tableau des emplois sera modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget M 57 de la commune.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 23 janvier 2023